

COMMUNE DE FREBUANS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2021

Le 09 septembre 2021, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à huis clos compte tenu des mesures sanitaires.

Il est présidé par Paulette MARANO, Maire de la Commune.

Présents : Mmes Paulette MARANO, Lucette DOUSSOT, Pauline JOUFFROY, Natacha PELLETIER.

Mrs Pierre CLAVIER, Julien MARICHY, David NICOLAS, Pascal RAUCH, Eric VUILLET.

Excusés : Catherine CLERC, Mehdi TABOUI (pouvoir donné à Paulette MARANO).

Secrétaire de séance : M. David NICOLAS

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 10 juin 2021.

2 - ECLA : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (Délibération n° 22/2021)

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal de chaque commune est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées à ECLA, figurant dans le rapport de la Commission, dans les conditions prévues à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 9 juillet 2021, et a établi le présent rapport d'évaluation des charges transférées à ECLA en 2019 et 2020. Le Conseil Municipal approuve le rapport d'évaluation des charges transférées en 2019 et 2020.

3 - ECLA : Pacte de gouvernance - Information

Madame le Maire présente le projet de Pacte de Gouvernance. Ce Pacte est imposé aux EPCI à fiscalité propre par la Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019. Il doit donner une place importante à chaque commune membre et à l'ensemble des Elus Communautaires ainsi qu'aux Elus Municipaux afin de les associer au processus de réflexion et de décision.

Une réflexion est faite par rapport à la constitution et au rôle du Bureau Communautaire. Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à ce pacte de gouvernance. Madame le Maire se charge d'adresser un courrier au Président de l'EPCI ECLA afin d'en donner les raisons.

4 - Convention de prestation de service avec le PETR du Pays Lédonien (Délibération n° 23/2021)

En application de l'article L.422-1 a du Code de l'Urbanisme, le Maire est l'autorité compétente pour délivrer au nom de la Commune le permis de construire, d'aménager ou de démolir et pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable. Pour les communes concernées faisant partie d'un EPCI de plus de 10 000 habitants, les élus du PETR du Pays Lédonien ont souhaité mutualiser l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol et de l'accessibilité par la mise en place d'un centre instructeur au niveau du PETR du Pays Lédonien.

Il est précisé en effet que l'autorité compétente, à savoir le Maire, peut charger les services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités des actes d'instruction des autorisations d'urbanisme délivrées au nom de la Commune et la concernant.

La présente convention a pour objet de définir les conditions organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de cette prestation.

Le Conseil Municipal approuve cette convention qui est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2021 et autorise le Maire à la signer.

5 - Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion de la Cuisine Centrale : revalorisation des tarifs de repas applicable au 1^{er} septembre 2021 (Délibération n° 24/2021)

Suite au courrier en date du 11 juin 2021 concernant la revalorisation des tarifs des repas applicable au 1^{er} septembre 2021, le Conseil Municipal approuve l'augmentation du prix des repas à domicile au 1^{er} septembre 2021 qui passera de 4.42 € TTC à 4.53 € TTC. Il est à noter que le prix de la livraison des repas reste inchangé soit 2.22 € TTC.

6 - Parts sociales du Crédit Agricole - Demande de remboursement (Délibération n° 25/2021)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'existence, au sein de l'inventaire de la Collectivité, de parts sociales souscrites au Crédit Agricole. Ces parts sociales ont été imposées à l'occasion de la souscription d'emprunts anciens et n'ont plus lieu d'être.

Il convient désormais d'en demander le remboursement auprès de la Caisse Locale du Crédit Agricole. Le Conseil Municipal valide cette demande à l'unanimité.

7 - Vente de tables (Délibération n° 26 /2021)

Les tables de la salle des fêtes étant abîmées pour une bonne partie, il a été décidé de remplacer les 20 tables existantes de 160 cm x 80 cm.

Dès réception des nouvelles, on pourra procéder à la vente des tables existantes.

Prix proposé :

- 30.00 € l'unité pour celles qui sont dégradées et 50.00 par lot de 2.
- 50.00 € pour celles en bon état.

Le Conseil Municipal valide cette proposition. Un avis sera fait à la population sur les conditions de vente.

8 - SIDEC - Rapport d'activité 2020 (Délibération n° 27/2021)

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport tenu à la disposition du public en mairie.

9 - SYDOM Rapport d'activité 2020 (Délibération n° 28/2021)

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport tenu à la disposition du public en mairie.

10- ECLA - Rapport annuel 2020 (Délibération n° 29/2021)

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport tenu à la disposition du public en mairie.

11 - Etude de devis : NEANT

12 - Informations et questions diverses

- Achat de 20 tables 160 cm x 80 cm : 3 893.28 € (SEDI).
- Electrification en « volée tintée » de la cloche à la chapelle à Saint-Georges : travaux réalisés par la Société GRADOUX pour un montant de 2 080.80 €
- Achat de deux visuels reprenant les symboles de la République (Loi Blanquer) pour affichage dans les écoles maternelle et primaire de Frébuans : 38.00 €
- Remerciements aux généreux donateurs de poissons rouges déposés dans les fontaines de la Commune, destinés à résorber en partie la survenance d'algues.
- « Opération brioches 2021 » : du lundi 20 septembre 2021 au dimanche 26 septembre 2021. Les brioches seront à prendre chez M. Palançon 240, rue Sous Charnet.
- Repas des Aînés : la date sera fixée en fonction de l'évolution de l'état sanitaire.
- Nettoyage de la source : le 02 octobre 2021 à 9h30
- Affouage 2021-2022
- Elections 2022 :
 - 10 et 24 avril : élection présidentielle
 - 12 et 19 juin : élections législatives

Réunions à venir :

- Le 26/08/2021 : ECLA : Conseil Communautaire
- Le 30/09/2021 : ECLA : Conseil Communautaire
- Le 28/10/2021 : ECLA : Conseil Communautaire
- Le 25/11/2021 : ECLA : Conseil Communautaire
- Le 16/12/2021 : ECLA : Conseil Communautaire

Comptes rendus de réunions :

- Le 16/06/2021 : ECLA - CLECT
- Le 29/06/2021 : ECLA - Commission Voirie
- Le 01/07/2021 : ECLA - Conseil Communautaire

- Le 07/07/2021 : ECLA – Conseil Exploitation Eau et Assainissement

URBANISME – DOSSIERS EN COURS :

- CUB 02/21 : Dossier déposé le 02/09/2021 par Monsieur Daniel DOUSSOT sur la parcelle AB 14, sise Chemin de la Vouivre.

URBANISME – DOSSIERS NOTIFIES :

- DP 13/2021 : Arrêté de non-opposition en date du 15/07/2021 d'un dossier déposé le 24/06/2021 par Madame Sandrine GAUTHEY pour la création d'une clôture avec portail située sur la parcelle AB 163, sise 48, route de Saint-Georges.
- DP 14/2021 : Arrêté de non-opposition en date du 25/08/2021 d'un dossier déposé le 22/07/2021 par Monsieur Eric VUILLET pour la création d'un carport situé sur la parcelle AA 79, sise 84, rue des Condamines.
- PC 03/2021 : Arrêté de non-opposition en date du 20/08/2021 d'un dossier déposé le 23/06/2021 par Monsieur Yannick MICHAUD, pour la création d'une maison d'habitation située sur la parcelle cadastrée AB 85, sise rue du Calvaire.
- PC 04/2021 : Arrêté de non-opposition en date du 02/09/2021 d'un dossier déposé le 26/08/2021 par Monsieur Richard GANDELIN, pour le changement d'une porte de garage en porte d'habitation située sur la parcelle cadastrée AB 85, sise 356, rue Sous Charnet.
- DIA 06/2021 : Vente par Monsieur et Madame Didier CHANSEAUME de leur maison d'habitation située sur la parcelle cadastrée AB 155, sise 56, route de la Grand'Mare.
- DIA 07/2021 : Vente par la SCI Kama représentée par Monsieur et Madame TROUBAT Emmanuel et Karine de la parcelle cadastrée AA n°185, sise rue du Calvaire.

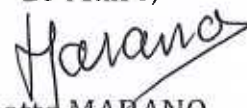
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 10 NOVEMBRE A 20H00.

Le Secrétaire

David NICOLAS



Le Maire,


Paulette MARANO